



AXE 4 - Des territoires attractifs et dynamiques

La Région doit assurer l'attractivité de son territoire et veiller à un développement harmonieux et équilibré de celui-ci, quelles que soient ses disparités physiques, sociales ou démographiques.

Au cours de cette campagne, trop souvent nous avons été interpellés sur le manque de **services publics**, sur le manque de visibilité et de considération des petites communes, sur le manque d'écoute des citoyens, sur la disparition des **commerces de proximité**. Une autre voie est possible pour nos territoires, celle de la proximité et de l'attractivité. Nous nous y engageons.

Mais il nous faudra également adopter une **autre méthode**. Convaincus que tout ne peut être décidé à Nantes, depuis le siège du Conseil régional, nous nous engageons sur une autre façon d'élaborer les politiques publiques : nous ferons de l'écoute une priorité et accepterons de construire avec les citoyens et les élus locaux pour mieux répondre aux besoins réels des habitants.

Le service public comme première solution

- 1. Élaborer un plan de sauvegarde des services publics.** La Région s'engagera pour garantir un maillage dense en services publics sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec l'Etat et les collectivités locales. Elle soutiendra dans ce cadre l'accueil de services publics dans des tiers-lieux et travaillera avec La Poste pour un maintien de ses bureaux dans les territoires.
- 2. Stop aux fermetures de guichets !** Alors que la majorité sortante s'est illustrée par la suppression de plus de 99 000 heures d'ouverture des guichets, nous stopperons immédiatement cette politique qui pénalise les usagers et qui remet en cause l'expertise et le savoir-faire des agents SNCF. Nous nous engageons également à réouvrir des guichets en fonction des besoins.
- 3. Stop à l'ouverture à la concurrence des TER.** Nous signerons une nouvelle convention pour 10 ans avec la SNCF afin de garantir un service public accessible à tous et d'améliorer l'offre sur l'ensemble du territoire.
- 4. Accompagner la création de maisons des mobilités intercommunales.** La Région accompagnera les intercommunalités qui s'engagent dans la création de points d'information et d'accueil sur les mobilités, pouvant apporter des conseils sur l'ensemble des moyens de transports et vendre les billets correspondants. Nous visons à terme une maison des mobilités dans chaque intercommunalité de la région.
- 5. Garantir un véritable service public de la rénovation énergétique de proximité.** En partenariat avec l'ADEME, la Région soutiendra la mise en place de plateformes territoriales de la rénovation énergétique dans chaque intercommunalité. Elle veillera à ce que les intercommunalités soient accompagnées dans leur mise en place de manière à ce que chacun puisse bénéficier en proximité d'un service de conseil personnalisé allant du diagnostic au suivi des travaux.
- 6. Développer la mise en place de "Bus de services publics".** La Région soutiendra la mise en place de "bus France services" en lien avec l'Etat, les Départements et les intercommunalités. Ces derniers, qui ont fait l'objet de plusieurs expérimentations concluantes, auront pour mission de sillonner les territoires et de proposer un regroupement de services publics (CAF, impôts, sécurité sociale, minima sociaux etc.)

7. **Lancer un plan régional d'accès à la santé.** Afin de garantir l'accès à la santé sur tous les territoires, 150 médecins et infirmiers en pratique avancée seront recrutés en salariat. 60 maisons et centres de santé seront cofinancés (voir détail dans la partie "santé du programme).
8. **Soutenir la création de 100 tiers-lieux collaboratifs sur le territoire.** Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble. Ils regroupent au même endroit une grande variété d'acteurs et de services. Nous soutiendrons les porteurs de projets qu'il s'agisse de particuliers, d'associations ou de collectivités, sur toutes les étapes précédant la mise en place du tiers-lieux et viendront en appui de leurs dépenses de fonctionnement comme d'investissement. Une priorité sera donnée aux tiers-lieux proposant l'accès à des services d'intérêt général et aux services publics (points mobilités, formation au numérique, dépôt-vente pour des producteurs en circuits-courts).
9. **Réaffirmer la présence de la Région dans les territoires.** Nous faisons de la proximité une valeur centrale de notre action politique. En lien avec la mesure précédente, nous nous engageons à ce que les agents du conseil régional puissent investir pleinement les tiers-lieux de façon à créer des permanences territoriales qui permettront aux citoyens et aux acteurs du territoire d'être accompagnés en proximité sur les politiques régionales.
10. **Un plan vitalité rurale pour renforcer le commerce et l'artisanat de proximité.** La Région cofinancera, en complémentarité des initiatives mises en place par l'État, les démarches collectives ainsi que la construction, la réhabilitation, l'extension ou l'acquisition de locaux destinés à l'accueil d'activités commerciales ou artisanales. Elle fournira une aide en ingénierie via l'Agence économique régionale. Elle veillera à ce que les contrats territoriaux passés avec les collectivités permettent de définir une stratégie de revitalisation des centre-villes et centre-bourgs.
11. **Relancer les contrats de territoires autour d'objectifs partagés.** La Région poursuivra les contrats de territoires avec les intercommunalités pour soutenir les investissements locaux autour d'objectifs partagés en lien avec les besoins sociaux et la transition énergétique. Ces contrats pourront être complétés par d'autres volets de coopération entre la Région et les intercommunalités.
12. **Aider plus les territoires qui en ont besoin.** Afin d'assurer un développement harmonieux du territoire régional, la région aidera davantage, via ses contrats de territoire, les collectivités qui en ont le plus besoin. Elle proposera en complément une aide à la structuration des projets et des stratégies de développement (économie, offre de santé, énergies renouvelables...) et veillera à la mobilisation de ses politiques sectorielles. .
13. **Doter la Région d'une cellule prospective.** Cette cellule permettra à la Région d'anticiper les mutations et de proposer des schémas d'évolution pour les territoires infrarégionaux.
14. **Créer une conférence annuelle des territoires.** Cette conférence permettra de prendre réellement en compte les attentes des collectivités à l'égard du Conseil régional et de définir collectivement les principes de coopération qui se déclineront territoire par territoire. Nous entendons ainsi renforcer l'action commune avec les intercommunalités et assumer le rôle d'aménagement du territoire de la Région. Les acteurs de la société civile organisée, notamment via le CESER, seront associés à cette conférence annuelle.
15. **Réaffirmer le rôle des conseils de développement.** Les conseils de développement sont des instances de démocratie participative au niveau intercommunal, territorial ou métropolitain, constituées de membres bénévoles actifs issus de la société civile. La Région veillera à les associer à l'élaboration des contrats territoriaux.
16. **En finir avec la fracture numérique.** En partenariat avec les Départements et les intercommunalités, la Région accélèrera son soutien aux infrastructures numériques pour assurer au plus vite une couverture intégrale du territoire régional en très haut débit, puis en fibre optique.

Développer la cohésion et l'attractivité des territoires ligériens

Promouvoir les richesses touristiques de la région

- 17. Promouvoir le droit aux vacances des jeunes et le tourisme social.** Financer des chèques vacances sur l'e-pass jeunes pour des vacances en Pays de la Loire en lien avec les structures du tourisme social. En complément, la Région contribuera aux investissements à réaliser dans ce secteur, en particulier sur la rénovation énergétique des hébergements touristiques.
- 18. Développer la fréquentation de la Loire à vélo et développer de nouveaux itinéraires.** Poursuivre les investissements autour de la Loire à vélo, mieux accompagner les territoires, renforcer les connexions entre les grands axes européens : Vélodyssée, Loire à vélo, Vélo Francette. Soutenir le développement des boucles locales et itinéraires secondaires pour irriguer l'ensemble de la région.
- 19. Faire des Pays de la Loire, une région phare du tourisme durable.** Assurer une activité économique viable offrant des emplois et des retombées socio-économiques équitables tout en préservant les espaces naturels et agricoles. Accompagner les professionnels du tourisme pour assurer leur promotion, notamment via une communication spécifique autour du tourisme durable. Développer notamment de nouvelles offres sur le littoral et pour les activités nautiques.
- 20. Développer le tourisme vert et rural.** Travailler à la mise en réseau des acteurs du tourisme en milieu rural et apporter un accompagnement spécifique pour les aider à développer une stratégie de communication numérique.
- 21. Promouvoir la destination "Loire".** Appuyer la reconnaissance de la Loire comme grande destination touristique française pour accroître l'attractivité du territoire régional, notamment pour les pays du Nord de l'Europe.
- 22. Assurer la promotion d'une nouvelle destination touristique à vocation internationale autour de la dynastie des Plantagenêts.** Porter le projet d'une grande destination de tourisme culturel autour du récit historique de la dynastie des Plantagenêts.